

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

19 Février 2010

L'an deux mille dix, le vingt-six Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 15

Absents : 4

Votants : 15

Exprimés : 17

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire
Mrs LOCRET, LAMOTTE, WALTER, VALLEE ; Adjoints
Mmes BRUNET, CHRETIEN, GAUDIN (arrivée à 20h50), KICA,
VOLLAIS, Mrs BRUNET, FOUCHER, MARIE, RIDEL,
TORRES.

Absents excusés : Mme PLOUY, Mrs KECHICHIAN, LAURENT,
PILLET.

Mr LAURENT donne pouvoir à Mme BRUNET.
Mr KECHICHIAN donne pouvoir à Mr WALTER.

Secrétaire de séance : Mr VALLEE.

Le procès-verbal de la séance du 29/01/10 est approuvé.

N° 1 – RENOUELEMENT ET EXTENSION DU CAE :

Monsieur LAMOTTE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de reconduire le contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'un an. Il propose que ce contrat soit passé à 35h00 au lieu de 20h00 actuellement. Il précise que l'Etat remboursera une partie du salaire et des charges sur la base de 20h00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'un an et de le passer à 35h00.

N° 2 – COPADOZ : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ), dans sa séance du 4 Février 2010, s'est prononcée en faveur du transfert du siège social de la communauté de communes à partir du 1^{er} Avril 2010 des locaux actuellement loués

à la mairie de Dozulé, Place du Monument vers l'ancienne école des filles de Dozulé en reconstruction, propriété de Copadoz.

Ce déménagement constituant un changement de statut, chaque commune membre dispose de trois mois après notification pour se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention : Mr MARIE),

Approuve le déménagement de Copadoz et la modification de l'article 2 des statuts de la communauté de communes comme suit : « Le siège de Copadoz est situé 70, Grande Rue à Dozulé »,

N° 3 – FIXATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU BATIMENT ADMINISTRATIF 2^{ème} ETAGE GAUCHE :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le logement situé dans le bâtiment administratif au 2^{ème} étage gauche sera libre à compter du 1^{er} Mars 2010, et qu'il convient donc de fixer le prix du loyer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer de l'appartement au bâtiment administratif 2^{ème} étage gauche à 438,38 € par mois hors charges. Le loyer fera l'objet d'une révision annuelle selon le dernier indice du coût de la construction connu.

N° 4 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC CLAUDE JEAN INVESTISSEMENT :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15/05/09, celui-ci avait délibéré favorablement concernant la signature de la convention avec la société Claude Jean Investissement portant sur l'aménagement du secteur de la Couperée. Il informe qu'il est nécessaire de faire un avenant à cette convention afin d'y inclure une partie de la parcelle cadastrée section AI n° 97 actuellement en cours de division. (A l'origine cette parcelle avait été réservée pour l'emprise de la voirie du Conseil Général pour accéder au parking du collège, mais celui-ci n'a pas besoin de la totalité de la parcelle.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à cette convention avec la société Claude Jean Investissement.